

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AC498

présenté par

Mme Pouzyreff, Mme Brulebois, Mme Bureau-Bonnard, Mme Tamarelle-Verhaeghe,
Mme Granjus, M. Besson-Moreau, M. Maillard, Mme De Temmerman, Mme Janvier,
Mme Pitollat, Mme Khedher, M. Bois, Mme Provendier, Mme Calvez, M. Buchou, Mme Sylla,
Mme Chapelier, M. Marilossian, Mme Marsaud et M. Claireaux

ARTICLE 9

Compléter l'alinéa 8 par les mots :

« et à la lumière d'analyses comparatives des systèmes éducatifs à travers le monde ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent projet de loi vise notamment à faire du Conseil d'évaluation de l'école un instrument au service du diagnostic des méthodologies et outils déployés au sein de notre système éducatif pour évaluer les élèves.

Nous souhaitons que soit élargi le prisme du Conseil d'évaluation de l'école par des analyses comparatives à l'échelle internationale. Nous observons en effet que d'autres pays en Europe donnent une place prépondérante aux savoirs être et savoirs faire dans leurs enseignements.

L'objectif de cet amendement est d'ouvrir l'Éducation nationale à d'autres manières d'enseigner, plus axées sur le comportemental que sur l'intellect et ainsi contribuer à un meilleur épanouissement de nos enfants. De même, il nous apparaît que le rôle de l'Éducation nationale est de préparer nos élèves à la vie en société. La valorisation de ces autres savoirs nous apparaît donc primordiale.